



Préparons tous ensemble la grève nationale du 26 janvier et discutons des suites à y donner.

Le SNES-FSU 43, le SNUEP-FSU 43, le SN-FO-LC 43, le SNETAA-FO 43, la CGT-Educ'Action 43, SUD-Education 43 et l'UNSA Educ 43 se sont rencontrés mardi 15 décembre 2020.

Ils ont pris connaissance de l'appel des fédérations de l'Education Nationale FSU – CGT- FO- SUD – SNCL, **en vue de préparer la grève du 26 janvier 2021**, « à poursuivre les mobilisations en cours, à s'engager dans l'action et à préparer une grève le mardi 26 janvier pour exiger des créations de postes, une autre politique éducative, le dégel de la valeur du point d'indice couplé à des mesures significatives de revalorisation des salaires et des carrières dans l'éducation. Elles engagent les personnels à construire dès maintenant une dynamique de mobilisation par des actions locales, réunions, motions et courriers collectifs auprès des IA-DASEN, des Recteurs, du gouvernement ».

Postes :

Les organisations syndicales départementales exigent que le budget 2021 de l'Education Nationale renonce à toute suppression d'emplois. Or, la rentrée s'est faite avec 1 400 postes en moins dans le second degré et 600 places aux concours non pourvus. Jolie économie sur le dos des personnels qui rend chaque jour de plus en plus difficile et parfois même insupportable, avec en plus la crise sanitaire, l'exercice des missions statutaires. Pour 2021, avec 19 573 élèves de plus dans le second degré, le ministre envisage de supprimer 1 800 postes et de recourir aux HSA. Il poursuit pour 2021 la baisse du nombre de postes offerts au CAPES et à l'agrégation : plus de 2 400 postes offerts en moins aux concours depuis sa prise de fonction en 2017, soit 21% de postes en moins.

Les organisations syndicales départementales exigent l'affectation immédiate d'AED supplémentaires, sur des contrats pérennes, le recrutement immédiat de personnels titulaires notamment sur les listes complémentaires, le réemploi des contractuels et un plan de titularisation, comme premiers des gestes barrières pour que les effectifs baissent et pour que les élèves puissent bénéficier de l'instruction qui leur est due.

ARRET DE LA REPRESSION

Nos organisations syndicales condamnent la répression dont font l'objet les collègues mobilisés contre les E3C (ceux de Melle, de Bordeaux, d'Ales...) et alertent sur la multiplication des mesures de répression. Ce n'est pas sans lien avec la loi dite de confiance de Blanquer, qui exige l'exemplarité des personnels et qui remet en cause la liberté pédagogique.

LA GREVE ET LA MOBILISATION AU COLLEGE DE RETOURNAC ONT PAYE !

**La DHG vient de tomber au collège de Retournac :
la 3ème classe de troisième est rendue et le collège retrouve ses 12 divisions !**

GRENELLE de L'Education :

Les organisations syndicales départementales dénoncent le « Grenelle » de l'Education du Ministre qui loin de revaloriser tous les personnels, se traduit

par un plat de lentilles pour quelques-uns et rien pour les autres. Les AESH, les AED, ne se voient rien proposer. De plus, le ministre ne nous propose qu'une prime informatique de 150 € annuels et pas pour tous, les professeurs documentalistes, les CPE, les AED et les AESH en étant exclus !

Les organisations syndicales départementales exigent le dégel de la valeur du point d'indice et le rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 2010. A titre de comparaison, les 900 000 personnels hospitaliers ont obtenu 183€ pour toutes et tous, sous forme de points d'indice, pour les personnels contractuels et titulaires.

Elles revendiquent un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH et les AED. Les AED doivent pouvoir travailler au-delà des six ans s'ils le souhaitent.

Retrait du décret du 2 décembre sur le fichage !

En catimini, le gouvernement a pris un décret le 2 décembre (quel symbole !) modifiant les dispositions du code de la Sécurité intérieure relative au traitement des données à caractère personnel dit « Prévention des atteintes à la sécurité publique ».

Plus simplement dit, un décret autorisant à fichier des « **groupements** » ou des « **personnes** » en raison de leurs « **opinions** » politiques et de leurs « **convictions** » philosophiques ou religieuses.

Avec ce même décret, il sera possible de fichier une personne non plus pour activité syndicale mais pour « **appartenance** » ! En quoi une activité ou une « **appartenance** » syndicale peut menacer « **la sûreté de l'Etat** » ?

Le fait d'être adhérent dans une organisation syndicale rendrait « **susceptible d'être impliqué dans des actions de violences collectives, en particulier en milieu urbain** » ?

Ce fichier serait réservé au seul ministère de l'Intérieur, non encadré par la Justice. La manière de faire, le contenu des dispositions en disent long sur le rapport qu'entretient ce gouvernement avec les libertés démocratiques fondamentales.

Ce genre de fichier était interdit depuis la Libération.

Le SNES-FSU 43, le SNUEP-FSU 43, le SN-FO-LC 43, le SNETAA-FO 43, la CGT-Educ'Action, SUD-Education 43 et l'UNSA Educ 43 appellent à la tenue de réunions communes dans les établissements dès la rentrée de janvier pour :

- **Préciser les revendications**
- **Prendre les initiatives qui s'imposent**
- **Préparer la journée de grève du 26 janvier 2021 et discuter des suites à y donner.**

STATUTS, SALAIRES, CONDITIONS DE TRAVAIL
COLÈRE DES ENSEIGNANTS CONTRE LE "GRENELLE"

